

---

Lecture de la pétition de la société populaire de Châtillon-sur-Marne qui demande à changer son nom en celui de Montagne-sur-Marne, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture de la pétition de la société populaire de Châtillon-sur-Marne qui demande à changer son nom en celui de Montagne-sur-Marne, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 255;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40507\\_t1\\_0255\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40507_t1_0255_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fidèles aux serments que nous avons prêté; et de mourir à notre poste, et vous conjurons de rester à votre jusqu'à la paix.

C.-E. LATRÉ; F. FROUARD, officier; P. BOUHAIR; GENARD, secrétaire et membre du comité de surveillance.

« L'an II de la République française, une et indivisible, le 25 du second mois. »

La Société populaire de Châtillon-sur-Marne sollicite auprès de la Convention de changer son nom en celui de Montagne-sur-Marne, et la félicite sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société populaire de Châtillon-sur-Marne, district d'Épernay, département de la Marne, demande que son nom soit changé en celui de Montagne-sur-Marne.

Renvoyé au comité de division.

Le citoyen Jacques-Joseph Bevy, ci-devant religieux, fait passer ses lettres de prêtrise, renonce à son traitement et à deux années d'arrérages qui lui en sont dues.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Jacques-Joseph Bevy (4).

« Citoyen Président,

« J'étais ci-devant religieux et sécularisé avant la Révolution; jamais je n'ai été fonctionnaire public. Je remets à la patrie, et le traitement qu'elle m'a accordé, et les arrérages de deux années ainsi que mes lettres de prêtrise, pour vivre en vrai républicain.

« Salut et fraternité.

« Le citoyen J.-J. BEVY.

« Paris, 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 233.  
(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793). D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 427, p. 402) rend compte de la pétition de la commune de Châtillon-sur-Marne dans les termes suivants :

« La commune de Châtillon-sur-Marne, district d'Épernay, demande à la Convention à changer son nom, qui tient à l'ancien régime, en celui de la *Montagne-sur-Marne*. Pour appuyer sa demande, elle fait présenter par les citoyens Jossot et Joly l'argenterie de son église qu'elle fait déposer en offrande sur l'autel de la patrie.

« Le don est accepté et la pétition renvoyée au comité de division.

« LE PRÉSIDENT invite les deux députés à assister à la séance.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 233.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741; *Supplément au Bulletin de la Convention* du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793).

Les députés de la Société des Amis de la liberté, séant à la section du Bonnet-Rouge, s'expriment ainsi : « Nous vous apportons ces simulacres imposteurs, ces statues ridicules et ces folles images d'ambition, d'ambitieux, d'hypocrites, d'égoïstes, de fainéants et d'imbéciles. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des députés de la Société des Amis de la liberté, séant à la section des Bonnets Rouges (2)

« Citoyens représentants,

« Le jour pur de la raison succède enfin aux ténèbres profondes de l'erreur, de la superstition, du fanatisme et de l'hypocrisie. Déjà le peuple s'indigne d'avoir été trompé, il vous demande de toutes parts de cesser de payer ces hommes qui corrompaient son esprit, fascinaient ses yeux, troublaient son imagination et ne lui laissaient pour toute science qu'un vain amas de mots qu'il ne pouvait comprendre, sur lesquels il ne pouvait avoir aucune idée juste, ou plutôt qui étaient le renversement de toutes les idées. Il vous apporte ces simulacres imposteurs, ces statues ridicules et ces folles images d'ambitieux, d'hypocrites, d'égoïstes, de fainéants et d'imbéciles dont on faisait l'objet de son respect et de son adoration. Il désire qu'ils servent au moins à faire cette guerre dont ils sont cause, en grande partie; il a honte aujourd'hui de sa longue crédulité; il rougit de sa faiblesse; il ne veut plus qu'une idole, il n'en veut qu'une vraiment digne de son amour, vraiment digne de son adoration, qui parle à son cœur, qui émeuve ses sens; il ne veut que la liberté. C'est pour cette déesse qu'il veut vivre, c'est pour elle qu'il veut mourir. Que tous les hommes soient libres, voilà sa prière; que tous les hommes vivent libres et en paix, voilà le paradis après lequel il soupire. Il ne se berce plus de chimère, il veut de la réalité. Il sait maintenant quel cas il doit faire de toutes ces promesses sans fondement, dont le seul but était de l'étonner, de l'épouvanter, de l'asservir. Il connaît le pacte fait entre tous ses tyrans. Il s'est débarrassé de tout, il a secoué tout, il se sent libre enfin; il ne consentira plus à être garotté.

« La partie du peuple séante à la section du Bonnet-Rouge vient à son tour déposer le restant des chaînes qui la liaient aux préjugés. Elle vient jurer de ne pas reprendre celles-là plus que celles de la tyrannie et de combattre jusqu'au dernier soupir pour défendre la liberté, qu'elle vous conjure de maintenir avec ces décrets si puissants que vous êtes accoutumés de rendre, et qui font la terreur de nos ennemis.

« La Société des Amis de la liberté, séante à la section du Bonnet-Rouge, a adopté cette adresse et a arrêté qu'elle serait présentée à la Convention nationale.

« Ce quartidi, vingt-quatre brumaire, an second de la République française, une et indivisible.

« RABE, président; OLIVIER, secrétaire; LE BRUN, secrétaire; LACOURT, secrétaire. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 234.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 771.